L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat et de la Ville,

Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS:

VENDREDI MATIN, 5 FEVRIER 1836.

[illegible]

[illegible] ADRIEN [illegible] Octobre [illegible] de Gérard-Lesiere, justes titres [illegible] pour obtenir le public. La réputation [illegible] M. Adrien [illegible] ici, et à cette époque [illegible] imposante de nos concitoyens [illegible] pour prêter son talent d'application [illegible] à l'artiste indécis, un véritable artiste. [illegible] Il est malheureux pour M. Adrien que la seule salle qu'il ait pu se procurer, pour offrir son spectacle, se trouve trop petite pour contenir la foule des curieux, qui sans doute y serait attirée, si chacun avait la certitude d'y trouver une place. Aussi les premiers arrivés sont-ils les plus heureux, bien entendu qu'il faille faire queue et se disputer, presqu'à coup de poing, le privilège d'obtenir les premiers billets.

Jusqu'ici nos capitalistes, et généralement tous ceux qui placent leur argent en bâtisses, n'ont pas songé à faire élever quelques établissemens convenables aux spectacles extraordinaires. Cela vient de ce que les circonstances n'ont pas encore été pas de nature à faire naître de semblables entreprises. Cependant une réflexion qui ne devra pas leur échapper, c'est que plus le pays se peuple; plus sa richesse augmente plus son industrie se développe, plus aussi le nombre des artistes voyageurs devient considérable. Quelques salles vastes et commodes dans les quartiers les plus fréquentés rapporteraient de grands loyers aux propriétaires, surtout pendant la saison des plaisirs; et nous avons lieu d'espérer qu'avant long-temps nous n'aurons rien à désirer à ce sujet.

Mais pour en revenir à M. Adrien, nous dirons que la représentation qu'il a donnée hier au soir est la seule où nous ayons vu le public aussi généralement satisfait qu'il a semblé l'être. Ce genre de spectacle, s'il n'est porté à la dernière perfection, finit par donner de l'ennui, et la raison en est toute simple; car si Géronte dit dans le *Légataire*, "Je me lève tout exprès pour bâiller," le public ne pourrait-il pas s'écrier à son tour "Vous me fatiguez par vos éternelles escamotages—Mais ce n'est pas ici le cas de dire; M. Adrien marche de prodiges en prodiges et le spectateur étonné d'une illusion qui se prolonge jusqu'à la fin, croit lorsqu'il s'en retourne chez lui que c'est un songe qu'il vient de faire, et qu'il n'est pas donné à l'homme le plus adroit, s'il n'est réellement sorcier, de se rendre ainsi maître du bien d'autrui. La vraisemblance de tous ces sens. La baguette d'Armide n'a jamais enfanté de plus grandes merveilles; et vraiment il est cruel de penser, surtout lorsque l'on se sent un penchant pour les choses surnaturelles qu'il n'y a d'autre magie dans l'art de M. Adrien que l'adresse de ses doigts et sa grande facilité à escamoter.

Mais, à propos d'escamoter, nous ne saurions terminer sans faire un reproche à M. Adrien de s'être laissé battre par tous ceux des MAGICIENS qui l'ont précédé ici. Il fait généralement de fortes recettes, et n'a pas encore su prouver qu'il les *escamotât*.

IMPORTANTE DECOUVERTE.—Un individu du nom de Peter Ritner, du comté de Clearfield, dans la Pensylvanie vient de découvrir un procédé pour convertir en [illegible] de bonne qualité le charbon de pierre.

Grande amélioration dans les bateaux à vapeur.

Une invention importante se rattachant en [illegible] qu'elle annonce, vient d'être faite à l'union.

L'auteur après avoir déduit les raisons qui prouvent très bien que tout système qui permettrait la suppression des roues à aube augmenterait un grand perfectionnement à la navigation par la vapeur, et la placerait d'un seul coup dans un nouvel ordre de combinaisons, ajoute:

"Si bien que grand pas qui occupe les premiers constructeurs d'Europe et d'Amérique, nous venons de le franchir. Ce qui constitue la gloire de la France et une marine militaire, un simple officier de vaisseau que poussé, dès son jeune âge, à travers les distractions forcées d'un service subalterne, le besoin de surprendre quelque secret de la nature qui soit utile à son pays. Un lieutenant de vaisseau de ce port, modeste et connu depuis peu des opinions savantes, a été conduit par cette observation sérieuse et persévérante, à l'invention d'un mécanisme ingénieux et solide qui, fonctionnant de chaque côté de la quille, remplacera les roues à aube et réunira tous les avantages opposés aux inconvénients que je viens de signaler.

"Les épreuves qu'il en a faites sur un canot ont eu le bonheur de dépasser ce qui ont la confiance de M. Marine et beaucoup d'autres officiers; elles n'ont laissé dans leur esprit aucun doute sur le complète réussite d'une expérience qui serait exécutée en grand."

—Le Dimanche 15 novembre dernier, a eu lieu à Paris dans la salle St. Jean, à l'Hotel-de-ville; l'ouverture du congrès historique Européen: l'assemblée quotidienne choisie était nombreuse. On y remarquait dit le *Courrier Français* l'élite des savans de la capitale, et beaucoup d'érudits des départemens de la Pologne, de la Russie, du Piémont, de l'Italie, de la Belgique, de l'Espagne, du Portugal et de l'Angleterre.

La séance a été ouverte par trois discours de MM. Michaud de l'Académie française, président de l'institut historique, Mary-Lafond, auteur de la proposition du congrès, Buchez, auteur de *l'Histoire parlementaire de la révolution*.

Trois discours sur la première question, quel est le but de l'histoire? ont été prononcés par MM. P. C. Roux, collaborateur de M. Buchez de Roujoux, auteur de l'Histoire d'Angleterre, et Chs. Dain, de l'école sociétaire.

La séance a été très animée, et d'après le résultat de premières délibérations il paraîtrait que la nouvelle société qui vient de se former jettera de grandes lumières sur l'étude de l'histoire.

SECOND CORRESPONDANT DE L'ABEILLE.

WASHINGTON, 19 janvier 1836.

Les pétitions moitié ironiques, moitié politiques du Nord, demandant une cessation de la répression de la traite des négres et l'abolition de l'esclavage dans le district de Colombie, continuent à fatiguer le Congrès. Cette question est venue en main devant les deux Chambres dans la forme régulière.

Les deux ou trois dernières pétitions présentées à la Chambre furent accueillies avec moins de violence que les premières, mais aujourd'hui ce sujet fut traité à fond. MM. Peyton, du Tennessee et Bouldin, de la Virginie, élevèrent la voix contre la nature et l'objet de ces pétitions. Comme le discours de M. Peyton était dans le style de l'avocat Patelin, je ne lui donnerai qu'un coup-d'œil. Quoique apparemment dirigée contre l'abolitionnisme, son éloquence attaquait plus directement M. Van Buren. Ce qui aurait dû être une satyre aussi violente que patriotique contre les secrets desseins d'hommes artificieux, devint une diatribe aussi diffuse que prolixe lancée contre un homme qui barre le chemin à M. Peyton, dans la personne de son candidat Hugh Lawson White. M. Peyton est le *pestilent homo* de Martial; il s'attaque aux grandes choses, mais à sa manière étroite. N'allez pas vous alarmer des discours que vous verrez dans les journaux. La, ils sont vraisemblables ce qu'on dit un poète célèbre "plains de force et de furie", mais c'est tout. Cette question de l'abolition est vraiment une aubaine pour ce plus grand nombre de nos 240 orateurs. Il y a un peu que j'entre au [illegible] d'un sujet tout neuf de déclamations et d'invectives. [illegible] Sous style [illegible] arguments [illegible] droits constitutionnels [illegible] du Sud; point de documents, de pièces authentiques, de présomptions [illegible] Les droits du Sud et l'abolitionnisme [illegible] républicaine des [illegible] du Nord, poussés par des menées qui cachent dans l'ombre leurs secrets desseins, et tout son texte.

M. Slade, de Vermont, dans son zèle pour justifier la conduite des abolitionistes, a cru devoir leur [illegible] leurs véritables intentions. La discussion en est point s'arrêter sur district de Colombie. Ce n'est là que le point de départ de la croisade, et d'où elle doit s'élancer sur les Etats du Sud. La préservation de la balance du pouvoir politique est le levier qui doit effectuer l'objet de cette guerre sainte, conduite au nom de la religion dont elle note les lois, au nom de Dieu, qu'ils invoquent en foulant aux pieds ses préceptes. Quant à l'émancipation des esclaves, ce n'est qu'un moyen.

Il serait à désirer que la résolution présentée par M. Wise pour amender celle de M. Jarvis, du Maine, fût adoptée. La Chambre déclare par cette résolution "que le Congrès ne possède aucun pouvoir constitutionnel de passer des lois sur l'esclavage dans le district de Colombie." Cela suffirait pour calmer les inquiétudes du Sud et abattre l'arrogance des désorganisateurs. Cette résolution est bien préférable au parti proposé de rejeter les pétitions à mesure qu'elles seraient présentées, car il faut considérer que dans ce dernier cas les droits du Sud ne [illegible] dans [illegible]

[illegible] sur un autre [illegible] Je laisse M. Boulin parler sur la question générale et je passe au Sénat, où je trouve M. Leigh, de la Virginie, qui traite le même sujet. L'occasion lui ne devait être fournie par une pétition présentée par M. Morris, de l'Ohio, et signée par trois centaines [illegible] de leur entrepris le sujet depuis son origine et l'expose [illegible] dans tous ses détails. Je ne puis vous donner [illegible] satisfaisante de ce discours, il me faudrait [illegible] vre l'orateur dans la série des moyens qu'il développa. [illegible] Pouvoirs du Congrès sur le district de Colombie, *in loco parentis*; cession de juridiction par les Etats de Virginie et de Maryland; droits des habitans à leur propriété des esclaves; incompétence du Congrès à [illegible] le consentement des maîtres [illegible] Union, pour [illegible] de cette assemblée [illegible] pétitionnaires [illegible] signataires, qui s'étendent dépouilles des privilèges et attribuée de leur sexe; logique [illegible]; physiologie; doctrine d'amalgame; critiques du dernier pamphlet du docteur Channing contre l'esclavage; texte, glossaire et commentaire *ad hoc*; défense de la fidélité conjugale des habitans du Sud; amour et respect pour l'Union; &c. &c. Tel est à peu près le son naire de ce discours, que vous trouverez très intéressant à sa lecture, qui vous donnera une faire à réfléchir et qui présente peut-être l'exposition la plus lucide et la plus correcte de la question de l'esclavage.

M. Calhoun prit la parole après M. Leigh; il fit en passant l'éloge du discours qu'il venait d'entendre et termina ses remarques en proposant la lecture de la pétition. Il se trouva qu'elle était écrite en termes méprisans pour le Sud. Je me rappelle qu'une des épithètes employées par ces dames était "les marchands de chair humaine." Dans un autre endroit, on lisait: "Le Sud est couvert en un vaste abattoir." M. Calhoun déclara qu'en sa qualité de représentant d'un des Etats du Sud, il était de son devoir de s'opposer à ce que le Sénat reçut une pétition qui traitait ses concitoyens de bouchers; il proposa donc le rejet motivé.

M. Wright, de New-York, est loin d'approuver la conduite ou les projets insensés des abolitionistes. Cependant les sénateurs du Sud doivent être persuadés que la grande majorité de ses commettans sont exposés aux desseins des perturbateurs de la tranquillité et de l'ordre public. Il donne le détail de diverses assemblées tenues pour obtenir l'assentiment de la population des grandes villes et dans lesquelles les agitateurs ont été bouverts de honte. Cependant il doit au droit sacré de pétition de demander au Sénat de ne point rejeter celles que l'on présente sur ce sujet sans les avoir d'abord reçues et examinées. Après cette formalité, le Sénat fera des pétitions ce qu'il juge convenable.

La discussion continue entre plusieurs autres sénateurs, lorsque M. Morris annonça qu'il retirait la pétition. A peine était elle retirée, que M. Buchanan en présenta une autre de la société des Quakers de Lancaster, en Pensylvanie. Quoique moins violente, et écrite en termes plus respectueux, M. Calhoun en prouva plusieurs passages. Il déclara qu'il ne voyait aucune différence entre rejeter immédiatement et recevoir d'abord pour rejeter ensuite. Il propose donc le rejet de la pétition.

L'appel nominal fut réclamé sur cette proposition: M. King, de l'Alabama, voulut expliquer le vote qu'il allait donner. Représentant d'un Etat du Sud; vive ment intéressé dans la question, il se voyait forcé par respect pour le droit sacré de pétition, de donner son vote contre le rejet sans réserve. Il fut suivi par M. Moore, son collègue, qui s'embarrassa tellement dans ce qu'il voulait dire que personne ne put comprendre ce qu'il voulait dire que personne ne put comprendre ce qu'il voulait dire que personne ne put comprendre